



PROCÈS-VERBAL de DELIBERATION
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DU CABAN
réunie à DIGULLEVILLE, ville déléguée de LA HAGUE,
 rue Désert, à l'ancienne école, le 30 Mars 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des adhérents et désignation d'un secrétaire de séance par intérim
2. Rapport moral et bilan de l'année écoulée par le Président Mr Patrick LEGRAND
3. Bilan financier et bilan du repas 2022 par le Trésorier Mr Marcel BUSCHIAZZO
4. Point sur les réunions ACPML 50 par Mr Jacques LAFORGE, Administrateur
5. Attribution des mouillages internes et externes pour les nouveaux adhérents
6. Repas d'été du 13 août 2023
7. Questions diverses
8. Élections et remplacement d'un membre du Conseil d'Administration
9. Paiement des cotisations et distribution des cartes avec présentation de l'assurance
10. Pot de l'amitié

COMPTE - RENDU

Après avoir souhaité la bienvenue, savoir :

- à Monsieur Louis CRANOIS, maire délégué de la Commune déléguée de DIGULLEVILLE, en le remerciant de la mise à disposition de la salle de l'ancienne école,
- à tous les adhérents présents,
- ainsi qu'aux futurs adhérents postulant pour un poste de mouillage,

Le président ouvre la séance à 20h40.

1 - APPEL DES ADHÉRENTS ET DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE PAR INTÉRIM :

Le président fait l'appel des adhérents.

- 17 présents
- 6 représentés
- 9 absents dont 4 excusés

Le quorum (32/2, soit 16) est atteint pour délibérer valablement.

Etant précisé que Mr **Philippe DESMONTS** et Mme **Estelle CAUCHON** sont également présents, en qualité de futurs adhérents.

En l'absence de notre secrétaire, Mr André CAUCHON, pour raison de santé, sa fille, Mme **Estelle CAUCHON** se propose d'assurer le secrétariat de ladite séance, ainsi que le secrétariat en attendant le retour de son père à cette fonction, ce qui est accepté par l'Assemblée.

Il a été rappelé que chaque adhérent peut aller sur le site Internet de l'association et y consulter les diverses activités au cours des années précédentes, que notre ancien Président, devenu le Webmaster, y a indiquées.

2 - BILAN MORAL ET BILAN DE L'ANNEE ECOULEE :

Le président a résumé l'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale en date du 18 mars 2022, et a été satisfait qu'aucun dégât entre les bateaux n'a été à déplorer au cours de l'année de pêche.

Seule la bouée indiquant la digue du Caban a été cassée 3 fois au cours de l'année 2022. Cela ne sera plus une corde mais une chaîne qui va être mise, alors attention à vos hélices !!!

La bouée « Port Caban » a été revérifiée par le plongeur qui a changé sa manille.

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

3 - BILAN FINANCIER :

Le trésorier a présenté les finances de l'association pour l'année écoulée :

- En résumé, la balance des dépenses et recettes font apparaître un solde positif de 268,95 € ;
- Le solde créditeur de la totalité des comptes est de 7.168,43 €.

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

4 - ACPML 50 :

Le point sur la réunion de fin novembre 2022 a été fait par Mr **Jacques LAFORGE**, Vice-Président, représentant de l'APPC à l'ACPML 50.

Il a notamment insisté :

- sur le fait de bien respecter la réglementation car les contrôles effectués par les autorités protégeant la biodiversité sont « sans pitié » ;
- sur la sécurité incendie : il faut un extincteur si on a un moteur de plus de 34 chevaux ou si on a un système de chauffage ou de cuisson sur le bateau ;
- sur le marquage à effectuer sur les bouées « fer à cheval » : y indiquer le nom et le numéro d'immatriculation sur la bouée, bouée qui n'est pas obligatoire. ;
- sur la pêche à pied, dératissage des Iles Chausey, l'origine soi-disant japonaise de 95 % des palourdes...

Le sujet de l'adhésion à la FNPP (25 € par adhérent) a été évoqué mais l'assemblée a décidé de ne pas y adhérer cette année.

5 - ATTRIBUTION DES MOUILLAGES :

Mr **Michel FERREY** a rendu son mouillage E 4.

1 - Les 4 mouillages **E 4 – A 4 - B 3 - B 5** devenus libres sont proposés en premier lieu aux adhérents en place,

Mr **Roland BUFARD** accepte de récupérer le **plot E 4**.

Mr **Jérôme PHILIPPE** n'ayant pas encore de bateau reste, de ce fait, toujours sur la liste d'attente interne.

Le Président propose aux adhérents la possibilité de changer de place. Personne ne le souhaite.

2 - Les mouillages libérés sont attribués ensuite aux postulants en fonction de la liste d'attente externe :

- **B 3** est attribué à Mr **Philippe DESMONTS** ;
- **B 5** est attribué à Mme **Estelle CAUCHON** ;
- **A 4** est attribué à Mr **Félix BUSCHIAZZO**.

Il est rappelé aux adhérents que les mouillages doivent normalement être enlevés en période hivernale, et qu'entre adhérents, il est possible de s'échanger les mouillages. Il faut toutefois prévenir le bureau.

6 - REPAS D'ÉTÉ = DATE A BLOQUER DANS VOTRE AGENDA :

Le chapiteau a été demandé pour notre journée du Caban, qui aura lieu cette année le dimanche 13 août 2023.

Une réédition de la « soirée Galette des Rois » sera à nouveau prévue pour les gourmands.

7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES - RAPPELS DIVERS :

Mr **Pascal MONHUREL** informe l'assistance que la Commune de LA HAGUE va mettre en place une « Maison des Associations » afin d'assurer un nouvel accompagnement au sein de la Mairie de la Commune déléguée de BEAUMONT-HAGUE.

Un adhérent souhaite une arrivée plus marquée du maquereau pour l'année 2023.

Et un autre adhérent souhaiterait un ré-ensablement du Caban grâce au dragage du Port de Barneville-Carteret.

A suivre...

8 – ELECTIONS – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Madame **Emilie BARRE** a présenté sa démission au poste d'administrateur par lettre en date du 15 mars 2023. Son poste est donc proposé aux adhérents.

Son rôle consiste en la vérification des mouillages (amarre, bouée, ...). Les mouillages étant tous récents, il n'y aura que les anneaux à vérifier pour cette année.

Mr Roland SAMSON se présente donc à l'élection.

Après vote, il en résulte que ce candidat est élu à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose désormais :

- Patrick LEGRAND (fin de mandat en 2028) ;
- Marcel BUSCHIAZZO (fin de mandat en 2025) ;
- André CAUCHON (fin de mandat en 2025) ;
- Jacques LAFORGE (fin de mandat en 2025) ;
- Pascal MONHUREL (fin de mandat en 2028) ;
- Roland SAMSON (fin de mandat en 2028).

L'assemblée prend acte de la composition de son nouveau Conseil d'Administration.

9 - PAIEMENT DES COTISATIONS ET DISTRIBUTION DES CARTES

Les adhérents procèdent ensuite au paiement des redevances (cotisation et taxe fiscale), à la remise de leur attestation d'assurance, et reçoivent leur carte d'adhérent.

Le Président remercie vivement Mr Jean-Charles CAUCHON, ancien Président et webmaster, pour la conception des cartes d'adhérent.

Il est rappelé aux adhérents qu'ils bénéficient d'une réduction de 5 % à la COOPERATIVE MARITIME située à côté des Eléis sur présentation de leur carte d'adhérent à l'APPC lors de leurs achats.

10 - CLOTURE DE LA REUNION – POT DE L'AMITIE :

Après avoir souhaité une saison fructueuse, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 21h50.

Enfin, les participants se retrouvent tous pour un moment de convivialité.

Le Président :
Mr Patrick LEGRAND

La Secrétaire par intérim :
Mme Estelle CAUCHON